

M Cordier Emmanuel
Représentant du personnel

Le 26 novembre 2017

Madame la présidente,

Nous, personnels de l'Association AURA, nous sommes les forces vives du restaurant : sans ses salariés, l'AURA n'existerait pas ! Attachés à nos métiers, attachés à l'AURA, à la qualité des repas servis depuis plus de 30 ans, aux missions de l'association et à ses usagers, nous déplorons depuis des mois un mode de fonctionnement qui ne nous permet plus de travailler dans la sérénité.

Nous vous rappelons qu'en tant qu'employeur, vous êtes le garant de la santé et sécurité au travail de vos salariés. Or l'ambiance qui règne sur le restaurant, le mode de management des finances, les polyvalences, mettent très sévèrement en danger notre santé physique et mentale. Trop d'entre nous viennent travailler avec « la boule au ventre ». Certains collègues ont d'ores et déjà connu des périodes d'arrêt de travail liées aux mauvaises conditions de travail et au stress qu'elles engendrent. Des changements sont urgents !

Nos efforts et nos initiatives ne sont pas reconnus, bien au contraire, vous nous avez annoncé que nous pourrions être repris par une société de restauration extérieure. Un audit a été missionné, sans explication. Des entretiens individuels ont été organisés depuis septembre 2016 avec l'ensemble des agents pour établir des fiches de poste qui sont à ce jour toujours inexistantes. Nous demandons des informations précises à ce sujet.

Quelques exemples :

- Un règlement intérieur concernant l'hygiène du personnel et l'usage des tenues professionnelles, jamais discuté, a été imposé unilatéralement. Nous avons refusé de le signer et demandons à ce qu'il soit discuté collectivement pour permettre une appropriation collective par l'ensemble des salariés. Un règlement ne peut fonctionner seulement sur la menace.
- Les locaux ne sont plus adaptés aux normes d'hygiène actuelles. Nous avons été contraints de poser nos congés d'été en juillet et août soit disant parce que les travaux de réfection complète de la cuisine devaient avoir lieu. Il n'en a rien été. Nous ne sommes pas informés de l'évolution du calendrier des travaux et sommes toujours dans le flou sur les perspectives d'avenir pour les personnels pendant la période des travaux. **C'est une source d'inquiétude très forte pour l'ensemble des personnels.**
- Deux jours de RTT sur les 6 que nous avons chaque année ont été posés de façon obligatoire le 30 et le 31 octobre : or les travaux qui nécessitaient la fermeture du restaurant pouvaient très bien se dérouler en dehors de ses heures d'ouverture, comme cela à toujours été fait. C'est insultant pour les agents !
- Un droit d'usage permettait aux salariés de l'AURA de boire un café le matin à la cafétéria, nous n'y avons même plus droit !
- De forte chance pour que les paniers de Noël soient supprimés pour des raisons d'économie. L'information n'a été qu'orale or c'est une remise en cause d'un droit d'usage des salariés. Nous demandons le maintient de ces paniers de Noël qui sont un geste important de reconnaissance de l'engagement des salariés de l'AURA.
Nous travaillons toujours en flux tendu, dû aux absentéismes, au non remplacement de personnel, des remplacements par des intérimaires ou des embauches dans la précipitation.

Pendant ce temps, chaque matin un salarié est mobilisé par le service des petits déjeuners « 10 maximum ». Nous avons plusieurs fois manifesté la volonté de voir évoluer cette organisation et n'avons jamais été entendus. Il est urgent de revenir à de véritables pratiques de concertation avec les salariés.

Des rumeurs circulent sur l'avenir de l'AURA et notamment des perspectives de changement de ses statuts. Le représentant du personnel a demandé des informations à ce sujet que vous refusez de communiquer avant le conseil d'administration du 5 décembre 2017.

Nous constatons plusieurs manquements au droit du travail qui doivent être corrigés dans les plus brefs délais, notamment l'affichage réglementaire dans les vestiaires ou sur le tableau du personnel (harcèlement moral, égalité femme / homme, hygiène et conditions de travail).

Nous vous demandons d'avoir de l'estime et de la considération envers le personnel, comme vous en avez envers les usagers du restaurant.

Nous demandons une réaction urgente de votre part et la prise en compte effective de la parole des salariés.

Copie : L'inspecteur du travail, Directrice de l'AURA Mme Toutain, Bureau administratif et administrateur, Médecine du travail.